



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

<b>Récapitulatif des renseignements</b>	
Montant du prêt initial	230 000 €
Accessoire 20 % soit une créance de	276 000 €
<b>Emolument du notaire 270 €</b>	
Emolument fixe	150 €
Formalités (estimations)	120 €
<b>Trésor Public 25 €</b>	
Droits d'enregistrement	25 €
<b>Contribution de la Sécurité Immobilière (CSI) 138 €</b>	
Radiation de l'inscription	138 €
<b>Débours 175 €</b>	
Estimations frais annexes	45 €
Estimation du pouvoir du créancier, différents selon les établissements bancaires	130 €
<b>TVA 54 €</b>	
TVA sur les émoluments du notaire	30 €
TVA sur les formalités	24 €
<b>Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)</b>	<b>662 €</b>

### Répartition des frais de mainlevée

Le total des frais représente 0.29 % du prêt initial dont 0.17 % destinés au Trésor Public.

